



Intervention de la CGT à la négociation salariale du 17 mars 2016

Madame la Ministre,

La CGT ne peut que se féliciter de la tenue de ce rendez-vous salarial, même s'il intervient avec quasiment 4 ans de retard.

De fait, la situation du pouvoir d'achat des agents de la FP s'est fortement dégradée, dans des proportions absolument inédites.

Depuis 2010 - encore que nous pourrions remonter plus loin, aucun accord salarial n'ayant été signé par quiconque depuis 2000 - et le début du gel inacceptable de la valeur du point d'indice, le décrochage avec l'inflation s'établit à un triste et calamiteux record de 6 %.

A ce chiffre, il faut, pour être complet, ajouter l'augmentation des cotisations retraites qui, année après année, ponctionne toujours davantage le salaire net.

Les pertes accumulées atteignent plusieurs milliers d'euros, quelle que soit la catégorie concernée. Des milliers d'agents sont plongés dans une véritable paupérisation, cependant qu'un phénomène de « *smicardisation* » massive déprécie gravement le recrutement des cadres.

Vous comprendrez donc, madame la Ministre, que pour la CGT, l'heure n'est pas aux mesures à la marge mais, au contraire, à des mesures fortes et d'application immédiate.

C'est assez souligner que vos propositions, au nom du gouvernement, ne sont pas acceptables parce que largement insuffisantes.

Evidemment, nous reconnaissons volontiers qu'il existe un réel frémissement puisqu'il y a peu de temps encore, l'hypothèse de la poursuite du gel était toujours envisagée.

Nous le reconnaissons d'autant plus que nous sommes persuadés que les mobilisations d'hier et celles d'aujourd'hui sont la cause principale de cette inflexion.

Mais, pour la CGT, le compte n'y est pas.

Notre organisation syndicale estime qu'il est indispensable qu'une première augmentation de la valeur du point soit effective à compter du 1^{er} avril et que cette augmentation ne saurait être inférieure à 2 %.

A partir du socle incontournable à nos yeux que constitue une telle mesure, nous sommes disponibles pour débattre les indispensables et complémentaires revalorisations ultérieures.

Pour nous, celles-ci doivent venir compenser les lourdes pertes intervenues les années antérieures et doivent s'appliquer, dans leur intégralité, avant mai 2017.

A l'occasion de ce rendez-vous salarial, la CGT tient à souligner à nouveau 3 autres questions essentielles :

- Attachée au traitement brut des agents et à la Fonction publique de carrière, notre organisation revendique l'abrogation de tous les systèmes de rémunération aux mérites adossés principalement sur les primes.
- le pouvoir d'achat des pensionnés ne saurait être étrangé à nos échanges et nous réclamons également que des augmentations significatives des retraites aient lieu.
- L'égalité professionnelle femme/homme, qui doit se traduire concrètement dans les rémunérations, le pouvoir d'achat et les pensions.

Madame la ministre,

Nous avons volontairement choisi de concentrer notre propos sur des axes essentiels alors que nous aurions pu, à bon droit, développer notre argumentaire de longues minutes tant ces enjeux sont cruciaux et tant le passif est important.

Mais, nous le faisons - en avançant des propositions qui ne reprennent pas l'intégralité de nos revendications - parce que l'urgence est à des mesures fortes et que nous voulons croire que nous sommes réellement dans une négociation.

Vous comprendrez aisément que si tel n'est pas le cas et que si vos propositions n'évoluent pas, la CGT ne vous délivrera aucun quitus.

Au contraire, elle continuera prendre ses responsabilités en appelant à amplifier la mobilisation pour que les légitimes aspirations des 5 millions d'agents de la Fonction publique soient enfin entendues et prises en compte.